



Chemin de l'Institut 18, 1967, Bramois, Suisse

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale n°5 du 16.10.2024

Prise du procès-verbal par : Evelyne Deiri

### Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de la dernière AG
3. Élection du comité et des vérificateur.rice.x.s 24-25
  4. Révision des statuts
5. Organisation de l'année 2024-2025
6. Point sur la trésorerie
7. Divers

La séance est ouverte à 16h45.

Liste de présence :

Liste	Personnes
Présent.e.x.s (24)	AMOUNE Kinda ASTORI Lora BRAILLARD Aurore CHEVALLEY Clara DEIRI Evelyne DORDOLO Marion FERREIRA Tania KHALI Dounia KÖLBIG Lucie LAISSUS Léonie MBACKE Amadou MORANT Angèle MUYLLE Marjoliine NEBILA Inès PEZZULLA Laura PYTHON Jeanne ROBYR Cindy SCARINI Loïse SCHMIDT Valentine WALZER Sara WANNY Astrid

	<b>WINKLER Sonia</b> <b>ZOLLINGER Romane</b> <b>TURIN Vincent</b>
Absent.e.x.s mais représenté.e.x.s	/

Avant de traiter les points de l'ordre du jour, clarification des termes :

## Fonctionnement de l'Association

- **Assemblée Générale (AG)**
  - L'AG est le moment clé où sont prises les décisions importantes concernant l'association.
  - Election du comité et discussion des grandes décisions.
  - Certaines décisions, comme la modification des statuts, ne peuvent être prises qu'en AG.
  - **Droit de vote : Tous les étudiant.e.x.s du CIDE ont le droit de vote lors des AG.**
- **Réunions "de fonctionnement"**
  - Réunions régulières avec les membres de l'association pour discuter du fonctionnement courant.
  - Participation des membres actif.e.x.s, ceux ayant manifesté leur volonté de s'engager dans l'association.
  - **Droit de vote : Seul.e.x.s les membres de l'Association participent aux votes.**
- **Devenir Responsable d'un pôle**
  - Présentation de sa candidature aux AG.
  - Candidature soumise à un vote des membres présents.
- **Devenir membre de l'Association**
  - Montrer son intérêt à un membre de l'association ou à un Responsable.
  - Choisir un ou plusieurs pôles d'intérêt.
  - Intégration dans le groupe général de l'association et les groupes de pôles choisis.

Les places de responsables dans l'association :

- Présidence (représentation des étudiant.e.x.s et lien avec la direction)
- Secrétariat (administratif, mails, réservation de salles, pv des réunions...)
- Trésorerie (argent)
- Pôle projet (événements !)
- Pôle communication (réseaux sociaux, identité graphique, accès à Canva Pro pour des magnifiques affiches !)

## Fonctionnement de l'Assemblée Générale

- **Qui peut voter ?**  
Tout.e.x étudiant.e.x du Centre Interfacultaire des Droits de l'Enfant (CIDE) peut participer et voter à l'AG, qu'il/elle soit membre ou non de l'AECIDE.
- **Comment ça fonctionne ?**  
L'AG est l'organe suprême de l'AECIDE et prend ses décisions à la majorité simple des membres présent.e.x.s ou représenté.e.x.s. Une procuration peut être donnée à un.e.x autre membre pour se faire représenter, chaque membre pouvant représenter jusqu'à deux autres membres.
- **Sur quoi on vote ?**  
Approbation du procès-verbal de la dernière AG, approbation de l'ordre du jour, élection, révocation, et décharge des membres du Comité, approbation des rapports d'activités et des rapports de comptes, modification des statuts de l'Association, exclusion d'un membre, dissolution de l'Association.
- **Les types de vote :**
  - Favorable** : Vous êtes en accord avec la proposition.
  - Défavorable** : Vous êtes en désaccord avec la proposition.
  - Abstention** : Vous choisissez de ne pas vous prononcer (vote non pris en compte dans le calcul de la majorité simple).

## Majorité simple : exemples

### • Situation 1

Participants : 20 membres présents, 10 procurations ⇒ Total de votants : 30

- Oui : 6 votes (dont 2 procurations)
- Non : 4 votes (dont 1 procuration)
- Abstentions : 20 votes

Avec 10 votes exprimés (Oui + Non), la majorité simple requiert 6 votes (50% de 10 + 1). Le résultat est donc Oui.

### • Situation 2

Participants : 15 membres présents, 15 procurations ⇒ Total de votants : 30

- Oui : 11 votes (dont 5 procurations)
- Non : 14 votes (dont 8 procurations)
- Abstentions : 5 votes

Avec 25 votes exprimés (Oui + Non), la majorité simple requiert 13 votes (50% de 25 + 1). Le résultat est donc Non.

### • Situation 3

Participants : 18 membres présents, 12 procurations ⇒ Total de votants : 30

- Oui : 12 votes (dont 6 procurations)
- Non : 12 votes (dont 4 procurations)
- Abstentions : 6 votes

Avec 24 votes exprimés (Oui + Non), la majorité simple requiert 13 votes (50% de 24 + 1). Ici, il y a égalité. La Présidence tranche.

4

### 1. Approbation de l'ordre du jour

VOTE	NOMBRE
Défavorable	
Abstention	
Favorable	24/24

Décision : L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

### 2. Approbation du PV de la dernière AG (n°4) en date du 5 octobre 2020

VOTE	NOMBRE
Défavorable	
Abstention	6/18
Favorable	18/24

Décision : Le PV de la dernière AG est approuvé.

### 3. Élection du comité et des vérificateur.rice.x.s de compte 2024-2025

#### - Présidence

- Se propose : Kinda AMOUNE

- A déjà été présidente d'une asso à l'UNIGE et est active

VOTE	NOMBRE
Défavorable	
Abstention	
Favorable	24/24

Décision : Kinda AMOUNE est élue présidente à l'unanimité.

#### - Pôle secrétariat

- Se propose : Evelyne DEIRI

- A déjà fait partie d'une asso, gère bien les mails

VOTE	NOMBRE
Défavorable	
Abstention	
Favorable	24/24

*Décision : Evelyne DEIRI est élue responsable du pôle secrétariat à l'unanimité.*

- Trésorerie

- o Se propose : Lora ASTORI
  - Est prête à se former et est motivée

VOTE	NOMBRE
Défavorable	
Abstention	
Favorable	24/24

*Décision : Lora ASTORI est élue trésorière à l'unanimité.*

- Pôle projets

- o Se proposent : Valentine SCHMIDT et Aurore BRAILLARD (duo)
  - Aurore active dans une asso, Valentine motivée

VOTE	NOMBRE
Défavorable	
Abstention	
Favorable	24/24

*Décision : Valentine SCHMIDT et Aurore BRAILLARD sont élues co-responsables du pôle projets à l'unanimité.*

- Pôle communication

- o Se proposent : Dounia KHALI et Romane ZOLLINGER
  - Gèrent bien les réseaux sociaux et sont intéressées

VOTE	NOMBRE
Défavorable	
Abstention	
Favorable	24/24

*Décision : Dounia KHALI et Romane sont élues co-responsables du pôle communication à l'unanimité.*

- Vérificateur.rice.x.s de compte 2024-2025

- o Se proposent : Amadou MBACKE et Marjoline MUYLLE

VOTE	NOMBRE
Défavorable	
Abstention	
Favorable	24/24

*Décision : Amadou MBACKE et Marjoline MUYLLE sont élus vérificateur.rice.x.s de compte pour l'AECIDE à l'unanimité.*

## 4. Révision des statuts

### Ce qui change : (1/2)

- Terminologie inclusive
- Types de membres et statuts des membres :
  - Les nouveaux statuts définissent plus en détail les types de membres : membres passif.ve.x.s, membres actif.ve.x.s, membres honoraire.x.s et responsable.x.s, avec des précisions sur les rôles et droits de chaque catégorie.
  - Les anciens statuts mentionnaient simplement les « membres » et des « ancien.ne.x.s étudiant.e.x.s » comme membres potentiels, sans distinguer les niveaux d'implication.
- Ajout de la notion de procuration et de représentation

### Ce qui change : (2/2)

- Nouvelles règles sur les majorités :
  - Les nouveaux statuts prévoient des règles spécifiques pour la majorité simple et la majorité qualifiée (2/3) pour les décisions plus importantes, comme la modification des statuts ou la dissolution de l'association. Les anciens statuts prévoient également la majorité qualifiée, mais les distinctions étaient moins claires.
- Inclusion de modalités pour le suivi des projets et de la comptabilité :
  - Les nouveaux statuts ajoutent des articles sur le suivi des projets financés par l'association et sur la gestion comptable, comme l'obligation de présenter les rapports d'activités et les comptes de l'année précédente pour demander des subventions supplémentaires. Ce type de suivi n'était pas présent dans les anciens statuts.
- Modification du siège et des conditions de dissolution :
  - Le siège de l'association est mentionné comme étant à Bramois dans les nouveaux statuts, alors qu'il était simplement à Genève dans les anciens statuts.
  - Les nouvelles conditions de dissolution de l'association sont plus détaillées, avec des précisions sur la manière de redistribuer les actifs restants.

26

VOTE	NOMBRE
Défavorable	
Abstention	
Favorable	24/24

Décision : Les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité.

## 5. Organisation de l'année 2024-2025



### Projets

**En cours**

**Idées**

Table de ping-pong  
Affaires de badminton  
Baby foot ?

Soirée de rentrée  
Soirées films / soirées jeux  
Soirées à thème  
Soirées jeux  
Apéros / pétanque  
Journée ski  
Potager  
Sport  
Intervenant.e.x.s

29

- Discussion sur les projets qu'on aimerait mettre en place cette année :
  - o En cours : Table de ping-pong et affaires de badminton offert par la Fondation (+ peut-être babyfoot).
  - o Sport:
    - Essayer d'avoir un accord avec le tennis de bramois pour avoir des tarifs préférentiels.
    - Cours de pilates
    - Deuxième semestre: cours de course en ville de Sion les mardis soirs
    - Justine a proposé de donner des cours de danse, il faudrait juste lui mettre une salle à dispo (+41 79 282 10 33 et [Justine.Muller.1@etu.unige.ch](mailto:Justine.Muller.1@etu.unige.ch))
  - o Évènements:
    - Soirées de début d'année, de fins d'années, apéros... (cf. PowerPoint)
    - Proposition d'Inès: aller avec toute la volée au Festival des montgolfières à château d'Aix pour fêter la fin des examens en janvier/février (mais attention, ça risque de tomber pendant les examens !!!).
  - o Autre:
    - Inviter des intervenant.e.s (une femme pour la dépression post-partum)
  - o **LE PLUS GROS PROJET : UN VOYAGE**

- Projet d'un voyage au deuxième semestre en lien avec les droits de l'enfant
- Bruxelles ou à Strasbourg (d'autres endroits possibles aussi)
- Durée à déterminer (2-3 jours, afin de ne pas mettre en difficulté ceux qui ont un travail)
- Conseillère académique et Karl Hanson sont au courant, ils sont plutôt pour.
- C'est pour ça qu'on reprend l'association, pour avoir accès à des subventions pour le voyage !!!

## 6. Point sur la trésorerie

- Clarification des termes relatifs aux financements à l'UNIGE :

### Petit glossaire des financements à l'UNIGE (1/2)

- **Commission de gestion des taxes fixes (CGTF) :**  
La CGTF est une commission de l'Université de Genève composée de trois étudiant-e-s et d'un-e assistant-e, nommés par l'Assemblée de l'Université. Son objectif principal est de gérer les fonds provenant des taxes fixes versées par les étudiant-e-s et assistant-e-s. Ces fonds servent à financer les associations via des subventions ordinaires (pour les frais courants) et extraordinaires (pour des projets spécifiques).
- **Association :**  
Les associations étudiantes ou d'assistant-e-s sont reconnues ou enregistrées par l'Université de Genève. Elles peuvent bénéficier de subventions de la CGTF. Il existe deux types d'associations : les associations reconnues, au sens de l'art. 81 du statut de l'Université, et les associations enregistrées, au sens de l'art. 82 du statut de l'Université.
- **Subvention ordinaire :**  
Les subventions ordinaires sont des allocations financières octroyées par la CGTF pour couvrir les frais courants des associations reconnues par le Rectorat. Le montant est calculé de manière standard (Fr. 300.- de base, plus un montant de 5.- par membre) et peut varier selon les fonds disponibles.

### Petit glossaire des financements à l'UNIGE (2/2)

- **Subvention extraordinaire :**  
Les subventions extraordinaires sont accordées pour des projets ponctuels ou des activités spécifiques en lien avec la vie universitaire. Elles peuvent être demandées par les associations reconnues ou enregistrées, ainsi que par des groupes d'étudiant-e-s ou d'assistant-e-s soutenus par une association. Le montant et les conditions d'obtention sont fixés par la CGTF et dépendent des critères de recevabilité et de proportionnalité établis dans le règlement.
- **Faitière :**  
Les associations faitières regroupent plusieurs associations d'étudiant-e-s sous un même organisme représentatif. Les associations faitières au niveau de l'Université de Genève reçoivent un subside de fonctionnement annuel de Fr. 2'000.- de base plus un montant variable par membre. Les associations faitières au niveau d'une Unité Principale d'Enseignement et de Recherche (UPER) ou d'une Unité d'Enseignement et de Recherche (UER) reçoivent un subside de fonctionnement annuel de Fr. 500.- de base plus un montant variable de Fr. 1.75.- par étudiant inscrit.

### Nos options

#### Ouvrir un compte

- + Pas de risque de dettes
- + On aura forcément les accès

#### Passer d'association à faitière

- + Permet d'obtenir plus d'argent (500.- au lieu de 300.-)
- + Permet d'avoir de l'argent plus vite (si tout va bien)

- Vote sur l'ouverture d'un compte bancaire

VOTE	NOMBRE
Défavorable	
Abstention	
Favorable	24/24

*Décision : L'option 1 est approuvée à l'unanimité.*

- Vote sur le fait d'entamer les démarches pour devenir une faitière

VOTE	NOMBRE
Défavorable	
Abstention	
Favorable	24/24

*Décision : À l'unanimité, il est décidé que les démarches vont être entreprises pour que l'AECIDE soit reconnue comme faitière du CIDE.*

## 7. Divers

- Bons plans pour le valais seront à la une en story insta
- Pendant les vacances scolaires, il y a le parking de la planta gratuit et tous les soirs à partir de 17h
- Invitation à participer à une étude sur la dépression (flyers dispos en salle de cours + infos sur notre insta à venir)

La séance est clôturée à 17h45.